

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2021-04-008**

15 avril 2021

### **Approbation du procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021**

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique entre le 30 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2021,

#### **Décide**

##### **Article 1**

Le procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 est approuvé.

##### **Article 2**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 15 avril 2021

Jérôme TIXIER

Président du Conseil d'administration

